

N^{os} 293-294

JANVIER-JUIN 2010

REVUE
DE
LINGUISTIQUE ROMANE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

Razze latine non esistono: esiste *la latinità*

Tome 74



STRASBOURG

2010

EXTRAIT

REVUE DE LINGUISTIQUE ROMANE (RLiR)

Anciens directeurs:

A.-L. TERRACHER, P. GARDETTE, G. TUAILLON, G. STRAKA, G. ROQUES

La RLiR est publiée par la *Société de Linguistique Romane*

DIRECTEUR:

Martin-D. GLESSGEN,
Professeur à l'Université de Zurich

DIRECTEUR ADJOINT:

André THIBAUT,
Professeur à l'Université de Paris - Sorbonne

COMITÉ DE RÉDACTION:

Jean-Pierre CHAMBON,
Professeur à l'Université de Paris - Sorbonne

Jean-Paul CHAUVEAU,
Directeur de recherche au CNRS

Gerhard ERNST,
Professeur émérite de l'Université de Ratisbonne

Michele LOPORCARO,
Professeur à l'Université de Zurich

Gilles ROQUES,
Ancien directeur de la Revue

Fernando SÁNCHEZ MIRET,
Professeur à l'Université de Salamanque

David TROTTER,
Professeur à l'Université d'Aberystwyth

COMITÉ SCIENTIFIQUE:

Clarinda AZEVEDO MAIA, Professeur à l'Université de Coimbra

Eduardo BLASCO FERRER, Professeur à l'Université de Cagliari

Maria GROSSMAN, Professeur à l'Université de L'Aquila

Yves-Charles MORIN, Professeur à l'Université de Montréal

Pierre RÉZEAU, Directeur de recherche émérite du CNRS

Lene SCHØSLER, Professeur à l'Université de Copenhague

Wolfgang SCHWEICKARD, Professeur à l'Université de Sarrebruck

Heidi SILLER-RUNGGALDIER, Professeur à l'Université d'Innsbruck

La RLiR est publiée régulièrement en deux fascicules (juin et décembre) formant un volume annuel de 640 pages. Les communications relatives à la rédaction de la Revue (envoi d'articles et de comptes rendus, ainsi que d'ouvrages pour comptes rendus) doivent être adressées à M. Martin-D. GLESSGEN, Universität Zürich, Romanisches Seminar, Zürichbergstr. 8, CH 8032 Zürich – Télécopie: 0041 44 634 49 33 – Courriel: glessgen@rom.uzh.ch (les plis volumineux peuvent être envoyés à IREG RLiR, B. P. 122, F 67003 Strasbourg Cedex).

Les auteurs d'articles et de comptes rendus doivent être membres de la *Société de Linguistique Romane*. Dans la mesure du possible, ils sont priés d'accompagner leurs manuscrits d'une version électronique. Les articles reçus sont soumis à l'examen de deux réviseurs, choisis, si faire se peut, parmi les membres du Comité de Rédaction ou du Comité Scientifique par le Directeur de la Revue.

Pour la mise en forme des articles et des comptes rendus, on utilisera les feuilles de style disponibles pour la RLiR (qui peuvent être téléchargées à partir de la page web de la Société: <www.slir.uzh.ch>), ou requises à l'assistant de rédaction, M. Dumitru Kihai: slir@rom.uzh.ch). On se limitera pour les signes phonétiques à ceux utilisés dans le FEW et à ceux de l'alphabet phonétique international.

Hans LAGERQVIST, *Le subjonctif en français moderne: esquisse d'une théorie modale*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne (Travaux de stylistique et de linguistique française), 2009, 519 pages.

Dans cette étude, qui a « pour objet principal l'emploi du subjonctif et la concurrence entre celui-ci et les autres modes finis en français moderne » [25], l'auteur a dépouillé deux corpus récents, l'un composé de quotidiens (1997-1998), l'autre de monographies (1998-1999, sur des sujets divers en histoire, géographie, etc.), dont ont été extraites les occurrences de subjonctifs non syncrétiques.

En début d'ouvrage (*Introduction et Définitions*), l'auteur présente quelques-unes de ses hypothèses de travail, dont les plus significatives nous semblent être les suivantes :

- (i) L'« essence », ou signifié, des modes subjonctif et indicatif serait respectivement le caractère virtualisé (i.e. « relégué sur le plan du non réalisé ») et actualisé de l'action exprimée ; « actualisé » signifie ici que le locuteur conçoit l'action comme appartenant à la réalité, ce qui est lié à son inscription dans le passé ou le présent¹ ;
- (ii) Il y a un principe de « bipolarité », c'est-à-dire, par exemple, que le mode dans une complétive est supposé répondre aux facteurs virtualisants ou actualisant présents dans la régissante [62] ;
- (iii) Parmi ces facteurs, il n'y a qu'un facteur actualisant, celui de « réalité », apparemment lié à la notion de factivité², et plusieurs facteurs virtualisants tels que « futurité », « carence » (= l'action fait défaut), « éventualité », « doute/incertitude/rejet » et « politesse » [15] ;
- (iv) Sous certaines conditions, un mode peut changer d'essence (i.e. un indicatif se trouver virtuel, et un subjonctif actuel)³, auquel cas le mode est appelé « surdéterminé ».

Cette dernière proposition annonce une analyse à la fois modérément falsifiable et fondamentalement interprétative.

L'essentiel de l'ouvrage présente un grand nombre d'exemples classés sous différents contextes (p.ex. négation, interrogation, séquences plus ou moins figées, etc.) à l'intérieur de grandes parties où l'on retrouve finalement les catégories traditionnelles (verbes de volonté, de crainte, d'opinion ; circonstancielles finales, concessives ; relatives superlatives, etc.). Il s'agit d'y justifier le parti pris de départ sur le caractère virtualisé du subjonctif, et donc de justifier sa présence dans les contextes attendus ou inattendus par l'auteur (inversement pour l'indicatif). Par exemple, pour expliquer le subjonctif inattendu dans des emplois non-prospectifs de *craindre* (p.ex. *Les médecins craignent [...] que les ligaments de la cheville ne soient touchés*), l'auteur avance : « le sème lexical +

¹ L'auteur exclut donc du mode indicatif le futur et le conditionnel, tous deux instaurés comme modes virtuels indépendants. Il suppose d'autre part que l'indicatif « est un mode dont les temps ont une référence temporelle fixe » [39]. Pour des raisons similaires de capacité/incapacité à exprimer le temps (et l'aspect), Popin exclut de l'indicatif le conditionnel, mais pas le futur (Popin, Jacques, *Précis de grammaire fonctionnelle du français, I. Morphosyntaxe*, Paris, Nathan, 1993). Ce type de position conduit à l'éclatement des modes, dont le terme pourrait être de considérer tous les tiroirs verbaux comme autant de modes, ce qui n'est pas souhaitable.

² Cf. : « Pour contrecarrer l'action de facteurs virtualisants, celui-ci [= le facteur actualisant *réalité*] demande la présence dans la proposition de présupposés conformes à la réalité. Ainsi, l'indicatif des complétives de *je ne savais pas qu'il était malade [...]* » [14].

³ Par exemple : « en changeant leur place habituelle sur l'axe temporel, ordinairement, on virtualise les temps de l'indicatif » [56].

crainte se combine, nous semble-t-il, avec un sème lexical déclaratif ou d'opinion, ce qui modifie le sens du verbe en « soupçonner/supposer en craignant » [167]⁴.

La non congruence entre contexte modal et choix du mode s'explique ailleurs soit par le recours à l'inclusion de la séquence considérée dans un « stéréotype lexical », soit par le recours à la « norme », définie comme « prescriptions ou conseils émanant d'une autorité en matière de correction linguistique » [18], sachant que de multiples facteurs sont souvent présentés en choix multiple⁵. Ainsi, à propos d'*exclure* sous négation, « Si [...] on a recouru au subjonctif, c'est sans doute que la norme l'impose, mais aussi que le subjonctif après *exclure* nié doit faire partie d'un stéréotype [...], circonstance qui aide vraisemblablement à le conserver tel quel, quoique, en l'occurrence, l'essence en ait été altérée » [108]. Point de motivation en revanche pour l'emploi du subjonctif après les verbes de sentiments en français moderne. L'auteur discute assez longuement [319-327] diverses explications antérieurement proposées pour justifier cet usage très « actualisé » du subjonctif, d'où il ressort que la motivation originelle a été perdue pour n'être plus qu'un phénomène « machinal », et que le subjonctif y est « amené par le sème grammatical + *norme*, inhérent aux lexèmes de sentiment » [326]⁶. Si le lecteur sera parfois perplexe devant cette mise en sèmes de facteurs lexicaux, grammaticaux et diastatiques, il pourra trouver assistance dans les citations abondantes des grammairiens, et particulièrement de Togeby⁷, dont les analyses de détail sont toujours limpides et convaincantes.

Des remarques d'ordre contrastif sont disséminées au fil de l'ouvrage, qui illustrent le choix du mode dans des langues de familles différentes (langues slaves, grec), mais aussi en latin, ancien français ou français classique. Avec ces dernières langues, l'auteur pose la question de la variation diachronique : p.ex. pour les verbes de résolution [152], l'expression impersonnelle *s'en falloir de peu* et variantes [237], les verbes de connaissance [274], les verbes de sentiment [321], etc. Les évolutions constatées sont souvent

⁴ Comme on le voit, les sèmes lexicaux invoqués ne résultent pas d'une analyse sémique traditionnelle dans le sens qu'ils ne sont pas à la fois distinctifs et inhérents à des lexèmes particuliers. Il s'agit pour la plupart de sèmes génériques qui peuvent éventuellement s'activer ou devenir inactifs au gré de l'analyse et s'additionner. Il n'est pas tout à fait clair d'ailleurs pourquoi le sens de *craindre* + subjonctif ne serait pas aussi « soupçonner en craignant » dans un emploi prospectif tel que *Clara Zetkin craint [...] que le bureau d'Amsterdam ne vienne à supplanter le secrétariat de Berlin*.

⁵ Sans oublier le facteur stylistique qui peut annuler tous les autres, comme à propos de *Pour lui, considérer que la lingua franca [...] et le sabir algérois aient un quelconque rapport est une « confusion »* : « Il faut probablement accepter que, bien que ce soit un phénomène rare, dans les complétives de la langue soignée de nos jours, des auteurs continuent à manier modes et essences de façon subtile et personnelle, en se réservant, comme à l'époque médiévale, le droit de virtualiser l'action même dans des complétives dépendant d'une régissante affirmative » [61].

⁶ De même pour *empêcher* non-prospectif + subjonctif (p.ex. *Cela n'a pas empêché qu'en Europe pas moins de trente-six membres de sa famille [...] ne soient assassinés*) : « le contenu de la complétive doit, aux yeux du locuteur, correspondre à des réalités. Si, malgré cela, (42) et (44) sont au subjonctif, celui-ci doit être surdéterminé et actuel, ces deux phrases ayant sans doute, quant au mode, subi l'influence de la norme, qui, dans la plupart des emplois de *empêcher*, exige le subjonctif » [104].

⁷ Togeby, Knud, *Grammaire française*, Copenhagen, Akademisk Forlag, 1982-1985.

résolues de manière laconique, comme au sujet de la disparition du subjonctif devant des verbes de résolution depuis le XVIII^e siècle : « Si, à notre époque, les modes futur et conditionnel ont dans une très large mesure supplanté le subjonctif, selon notre manière de voir les choses, au point de vue de l'essence, il n'y a eu aucune modification, deux modes virtuels en ayant simplement remplacé un autre » [152]⁸.

Les exemples présentant le plus d'intérêt sont certainement ceux qui laissent transparaître une micro-variation diachronique. Ainsi, mentionnant l'enquête menée par Börjeson dans les années 1960⁹, qui enregistrait une majorité de subjonctifs après *nul doute que*, l'auteur fait l'hypothèse que « la tendance ait été inversée et que l'on préfère maintenant le non-subjonctif, dont l'indicatif, dans la complétive » [302]. Inversement, il suggère une augmentation de l'emploi du subjonctif derrière *espérer* [177] ou *imaginer* [286] dans la langue journalistique.

Le dernier chapitre confirme l'impression que l'ouvrage est orienté vers une compétence de compréhension plus que de production : il offre en effet une série de clefs de détermination du mode des formes syncrétiques (formes ambiguës de présent indicatif/subjonctif). Les méthodes mentionnées s'appuient soit sur des éléments co-sélectionnés avec la forme verbale à déterminer, tels que le *ne* explétif ou la coordination avec une forme non syncrétique, soit sur des éléments ou des contextes qui sélectionnent le subjonctif (p.ex. complétives antéposées, circonstancielles de temps prospectives, etc.). On peut supposer que cette partie serait utile pour le traitement automatique des textes.

La bibliographie semble succincte eu égard au sujet traité, le subjonctif, ou à des notions inévitablement impliquées tels que la factivité ou la polyphonie qui ont également produit une abondante littérature et auraient certainement mérité un peu plus d'attention. Le terme même de factivité n'est, à notre connaissance, pas utilisé, de même que la littérature critique sur ce sujet. Quant aux passages mentionnant la polyphonie, les différentes voix peuvent être rapportées à différents « locuteurs » qu'il aurait certainement été utile de distinguer plus clairement, puisque le terme désigne ici aussi bien les sujets de verbes régissant des complétives [167]¹⁰, qu'un « double » de l'auteur des

⁸ Voir aussi sur le contraste, pour des verbes cognitifs, entre un choix modal indépendant des modalités de la principale, en latin, à un choix modal influencé par la construction interrogative ou négative du verbe régissant, en ancien français : « Ce doit être au début de la période de l'ancien français que, dans la conscience linguistique des sujets parlants, le facteur doute/incertitude/rejet, inhérent à une régissante interrogative ou niée, en vient à avoir des répercussions sur le mode de la complétive en virtualisant son action » [272]. L'ébauche d'une « histoire des complétives suivant un verbe déclaratif, d'opinion ou de perception » annoncée à la page précédente ne fait que constater le passage d'un système X à un système Y. On aurait pu prendre appui, également à titre posthume, sur la conscience linguistique des sujets parlants romains ou proto-romains.

⁹ Börjeson, Lars, « La fréquence du subjonctif dans les subordinées complétives introduites par *que* étudiée dans les textes français contemporain », *Studia Neophilologica* 38, 1966, 10-19.

¹⁰ Si notre interprétation est correcte. Le passage concerne des emplois non-prospectifs de *craindre*, comme dans *Les médecins craignent [...] que les ligaments de la cheville ne soient touchés* ou *Un instant j'avais craint que ce soit encore le fait de voyous !*.

énoncés (i.e. du journaliste) ou qu'un interlocuteur fictif [266]. Le passage de la page 266 met en fait en scène un dialogue entre deux locuteurs afin d'expliquer l'emploi de l'indicatif dans une phrase telle que : *Cela signifie-t-il qu'il n'y a plus besoin de construire de théâtre « neuf » ?* [260]. L'auteur y suppose « une sorte de dialogue entre deux locuteurs » sous la forme d'une séquence question-réponse : « Il [= le journaliste] met dans la bouche du premier [locuteur] une conclusion qui semble correspondre à la réalité, à savoir que l'on n'a pas besoin de construire de théâtre "neuf" », d'où l'indicatif actuel, mais, ce faisant, il la présente, pour préparer la suite, sous forme interrogative. La conclusion est cependant catégoriquement refusée par le second locuteur. » [266]. Si effectivement la forme interrogative construit nécessairement un interlocuteur, cette voix doit être distinguée de celle qu'amène nécessairement – par son sens inhérent – le verbe *prétendre* dans un exemple supposé fonctionner de la même manière (*Qui oserait prétendre qu'il faut oublier le génocide commis par les nazis ?*)¹¹.

Comme on l'aura constaté au fil des citations, l'ouvrage est vraiment fondé sur le corpus recueilli, dont presque chaque exemple est commenté par l'auteur. On y trouvera donc non seulement des exemples en abondance¹², mais également matière à réflexion à chaque page¹³. L'annonce en quatrième de couverture d'un livre « consacré à la

Comme il est signalé à propos de ces emplois de *craindre* dans le sens « soupçonner/supposer en craignant », que « le locuteur n'émet que des hypothèses [...] », il faut nécessairement comprendre comme « locuteur » les divers sujets du verbe *craindre*, et non l'auteur des phrases citées.

¹¹ En effet, *prétendre* suppose toujours deux opinions en contradiction : celle du sujet du verbe s'oppose à celle d'(un) autre(s) (plus certainement à une opinion partagée) : voir *Je prétends que/Il prétend que*, avec effet de balance selon l'instanciation en personne du sujet. *Signifier* est neutre à cet égard.

¹² En dehors de l'emploi du mode, les exemples de la construction 'Dét + N abstrait + *qui veut que*' (*l'idéologie qui veut que, la sacro-sainte règle qui veut que...* [125-126]) sont intéressants pour illustrer le recours fréquent du français à des « béquilles » lexico-grammaticales pour introduire des complétives qui pourraient être introduites directement dans d'autres langues (cf. V + *pour savoir si* / V + *le fait que*, etc.).

¹³ Certaines digressions sont discutables, comme cette envolée sur la langue écrite qui (i) semble impliquer que les systèmes alphabétiques sont les formes les plus anciennes de représentation graphique, et (ii) laisse à penser que le caractère articulé ou non articulé d'un système de communication pourrait être plus ou moins facilement associé à tel ou tel mode d'expression (vocal ou graphique, sans parler de la communication gestuelle qui n'est pas évoquée ici) : « Au point de vue diachronique, les conclusions de Rothe sont un peu plus dignes de foi, et il se peut que, historiquement, la langue parlée précède la langue écrite, idée que partagent avec lui bon nombre de linguistes. Ce qui donne à le penser, c'est, entre autres, que l'écriture alphabétique reflète une manière de prononcer, bien que ce ne soit pas nécessairement celle d'aujourd'hui. Toujours est-il que l'affirmation catégorique de Rothe comme quoi la langue écrite serait un phénomène postérieur à la langue parlée, ne laisse pas de nous inquiéter. Comment peut-il connaître les débuts du langage humain ? Au fond, il doit être infiniment plus facile de tracer quelques lignes dans une pièce de bois ou d'argile pour communiquer ses pensées que d'inventer un code trois fois articulé, comportant phonèmes, morphèmes et stéréotypes » [67].

syntaxe», et d'un auteur qui recourt fréquemment à la perspective diachronique [...] «pour éclairer le choix des modes» nous semble excessive, mais l'ouvrage a certainement de quoi nourrir une approche théorique modale et surtout... modalisée, puisqu'il nous montre parfaitement l'écart entre ce que le subjonctif *est* et ce qu'on voudrait qu'il *soit*.

Marc DUVAL